



LE PUBLICISTE.

PRIMEDI 1^{er}. Floréal, an VI.

20 Apr 98

Dédommagemens accordés par le roi d'Espagne au comte de Cabarrus, pour sa longue détention. — Acceptation de la constitution helvétique à Saint-Gall et dans le canton d'Appenzel. — Lettre adressée au directoire par le résident de France à Geneve, sur la réunion de cette ville à la république française. — Suite des nominations faites par les assemblées électorales. — Détails sur les productions de la Guyanne française.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n^o. 423, butte des Moulins, à Paris.

E S P A G N E.

De Madrid, le 17 germinal.

Le comte de Cabarrus est arrivé hier en cette capitale. Le bruit qui l'appelloit au ministère des finances ne se confirme pas. Mais il a déjà reçu une preuve de la munificence du roi. Depuis quelques années, il réclamoit des dédommagemens pour les pertes que sa longue détention avoit fait éprouver à sa fortune. C'est à ce titre, que le roi vient de lui accorder six millions de réaux (environ quinze cents mille francs), à prendre en Amérique. Cette clause diminuera peut-être de 30 à 40 pour cent la valeur de la somme, mais n'empêchera pas qu'il ne puisse réaliser près d'un million de livres.

I T A L I E.

De Milan, le 15 germinal.

Il ne restoit plus à Rome, le 30 ventôse, que les cardinaux Rezzonico, Gonzague & Astier, tous trois dangereusement malades; le cardinal Livi-Zani, qui alloit partir pour Modèle, sa patrie; l'ex-cardinal Antici; le cardinal Gerdil, qui a imité Antici en renonçant au chapeau; & le cardinal Archinte, qui étoit en état d'arrestation.

On dit ici que les cardinaux & prélats pris à Civita-Vecchia, seront transférés à Palerme.

Les nouvelles de Naples sont très-contradictoires, suivant l'opinion de ceux qui nous les transmettent. Des lettres du 24 ventôse, disent que le gouvernement faisoit marcher des renforts considérables vers les frontières. Les lazzaroni de Naples s'étoient hautement prononcés en faveur du roi; mais on comptoit dans la ville près de 20,000 sectateurs d'une révolution, & l'on répandoit le bruit que la ville d'Aquila, capitale de Labruzzo ultérieure, avoit levé l'étendard de l'insurrection, & envoyé des députés à Rome pour demander la réunion à la république romaine. (Les nouvelles de Rome, du 30 ventôse, ne font nullement mention de l'arrivée de ces députés; mais elles parlent de l'arrivée d'un grand nombre de mécontents du royaume de Naples sortis des prisons du pays.)

A U T R I C H E.

De Vienne, le 15 germinal.

L'archiduchesse Marie-Christine est parfaitement rétablie. Elle a fait présent d'une bague en brillans & de 4 mille florins en argent à chacun des quatre médecins qui l'ont traitée pendant sa maladie.

Suivant les dernières lettres de Constantinople, l'on travaille sans relâche à l'équipement de deux flottes, dont l'une doit se rendre dans la Mer Noire, & l'autre dans l'Archipel.

S U I S S E.

Des frontières, le 24 germinal.

Grâce aux soins du commissaire de l'évêque à Lucerne, et des ecclésiastiques éclairés du canton de Zug, qui ont déclaré et publié qu'après un mûr examen de la nouvelle constitution, ils n'y avoient rien trouvé de contraire à la religion, elle vient d'être acceptée dans le pays de Saint-Gall et d'Appenzel. On y est maintenant occupé à organiser le pays d'après le nouveau projet.

Les bailliages libres ont choisi le couvent de Muri pour chef-lieu, à la place de Baden: ce qui fait présumer que ce couvent sera supprimé.

Insensiblement les autres petits cantons suivront l'impulsion donnée, & peut-être notre révolution se fera-t-elle ainsi sans orages.

De Geneve, le 27 germinal.

Félix Desportes, commissaire du gouvernement, au directoire exécutif.

Citoyens directeurs, Geneve est dans l'allégresse et le bonheur. Sa réunion à la république française a été unanimement prononcée hier à 6 heures du soir, par la commission extraordinaire, à la suite du conseil souverain qui s'étoit tenu dans la matinée. Une députation solennelle, précédée d'une foule de citoyens qui faisoient retentir l'air des cris de *vive la grande nation! vive le directoire exécutif!* est venue m'annoncer cette résolution. J'ai accepté en votre nom le vœu du peuple genevois. Les intrigues les plus criminelles, les plus odieux complots avoient été ourdis pour faire manquer le conseil souverain. La horde des anarchistes vouloit tromper l'espérance du peuple; elle vouloit empêcher la promulgation des pouvoirs de la commission. Mais les patriotes genevois ont bravé les vociferations & les poignards de leurs tyrans; & sur 3197 votans, 3201 ont donné leur suffrage à la prolongation; 33 billets ont été nuls. Alors la commission, ne pouvant plus douter de la volonté des citoyens, s'est

empressee de satisfaire à leur impatience. Aujourd'hui même son comité va entamer avec moi la négociation du traité de réunion.

Après la tenue du conseil souverain, & sur la demande expresse des Genevois, j'ai fait entrer dans leur murs une force armée commandée par le général Girard, & composée simplement d'environ 1200 hommes; elle a suffi pour comprimer la fureur des brigands, qui menaçoient d'égorger les amis de la France. La moitié de cette force va retourner ce matin dans ses cantonnemens de Carronge & Ferney; le surplus restera caserné dans Genève; tel est le vœu du peuple genevois, & c'est sur ma parole de conserver les vainqueurs du Rhin au milieu d'eux, que les amis de la France ont arboré la cocarde tricolore.

Je ne vous parlerai pas, citoyens directeurs, du sentiment d'ivresse avec lequel nos braves défenseurs ont été reçus par leurs nouveaux concitoyens; tous leurs besoins ont été prévenus; chacun se faisoit une fête de leur procureur des jouissances: on n'entendoit de toutes parts que les chants qui rappellent les hauts faits des héros français; les liens de la plus antique fraternité sembloient unir tous les cœurs. Un accueil si flatteur, un attachement si vrai vous prouve, citoyens directeurs, combien le rameau genevois est digne de figurer dans le faisceau de la grande république.

Signé, DESPORTES.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Caen, le 24 germinal.

Hier, la flotille aux ordres du capitaine Muskein étoit encore à l'embouchure de la rivière d'Orne; une autre flotille étoit partie de Cherbourg pour la même destination que celle du Havre. On s'attend, au premier moment, à recevoir des nouvelles de l'expédition projetée par ces deux divisions.

Du Havre, le 16 germinal.

Rien de nouveau sur le sort de la flotille partie de ce port; elle est toujours devant Sallenelles, à l'exception d'une division de quatre bateaux canonnières qui paroît s'être avancée jusqu'à Grandcamp, à la vue des îles Marcouf. L'ennemi ne donne aucune inquiétude, ne pouvant approcher assez près des côtes.

DE PARIS, le 30 germinal.

Le corps électoral de la Seine, & tous ceux des autres départemens ont été formés hier soir, de plein droit, conformément à l'article 37 de l'acte constitutionnel.

Outre ceux que nous avons déjà désignés, l'assemblée séante à l'Oratoire a nommé, comme députés de Paris, Génissieux, Roger-Ducos, Duponc, Gomichon & Sijas. Mais Génissieux, le général Moulins, Lamarque, Robert Lindet & Roger-Ducos n'ayant pas accepté, le nombre des élus par cette assemblée se réduit à douze.

Hier, à six heures trois quarts, elle avoit commencé un tour de scrutin dont le résultat s'est trouvé nul, parce que Friour (de la Marne), qui avoit réuni le plus de suffrages, n'avoit point obtenu la majorité absolue, & que l'instruction défendoit de commencer aussi tard un second tour de scrutin.

Nous avons donné hier les seize nominations faites par l'assemblée séante à l'Institut. Le général Menou, l'un de ses membres, avoit été nommé, & a refusé; il est remplacé par Guillemandet, ex-conventionnel.

Chénier, réélu député par cette assemblée, lui a adressé son acceptation en ces termes :

« Citoyens, j'accepte avec empressement les fonctions honorables qui me sont confiées par l'assemblée électorale du département de la Seine. Dans ma nouvelle mission, fidèle aux principes qui m'ont toujours guidé; fermement attaché à la constitution de l'an 3 & aux destinées de la grande république, je combattrai avec un égal courage & le fanatisme royal & le fanatisme anarchique. Je me félicite d'être élu par des hommes & avec des hommes qui ont mérité l'estime de tous les vrais amis de la liberté. »

Signé, CHÉNIER.

Berlier, nommé par les deux assemblées, a, dit-on, envoyé son refus à la partie scissionnaire, en le motivant sur ce qu'il ne reconnoissoit de légalité que dans la majorité séante à l'Oratoire.

L'assemblée de l'Institut a nommé pour administrateurs du département, Joubert, Pinard, Souzay, Prévillier.

Le corps électoral de la Manche a nommé, pour le conseil des anciens, Poisson, membre actuel de ce conseil; Lemenuet-Lajuganière, président du tribunal civil; pour les cinq-cents, Bizouté de Lignere, homme de loi; Pouret-Rognerie, commissaire du directoire près le tribunal civil; Guédon, médecin; Asselin, membre de l'administration centrale.

Celui de l'Oruche, Bassenge aîné, commissaire du directoire près l'administration centrale.

Celui du Gard, pour le conseil des cinq-cents, Tallien & Daunou; & pour les anciens, Porcher, actuellement membre de ce conseil.

Celui du Bas-Rhin, outre ceux déjà annoncés, Camier, président de l'administration centrale; Laurent, ex-conventionnel, membre de la municipalité de Strasbourg.

L'assemblée scissionnaire de l'Aube, a nommé Bergoem, membre actuel du conseil des anciens; Bonnetrain & Courtois.

Chasset & Paul Caire ont été nommés par l'une des assemblées du Rhône.

— L'article suivant extrait des feuilles *domi-officielles*, & qu'elles n'ont certainement imprimé que par des ordres supérieurs, est remarquable dans les circonstances actuelles.

« On a annoncé que le directoire exécutif avoit fait demander au Daumemarck vingt-huit millions, six vaisseaux de ligne, &c. Des bruits aussi absurdes ne devoient pas avoir besoin de réfutation; mais comme l'intention qui les fait circuler abuseroit encore de ce qu'ils ne seroient pas démentis, il est bon d'annoncer qu'il n'y a pas un mot de vrai dans cette étrange assertion. »

« C'est par suite du même système & avec la même légèreté, sinon avec la même perfidie, qu'on a recueilli des phrases échappées aux premières chaleurs de la liberté romaine; pour répandre ensuite que l'armée se dirigeoit sur Naples; que sa marche avoit été précédée des demandes les plus impérieuses; pour désigner les ports de la Sicile où la flotte française étoit déjà entrée; pour attirer enfin au gouvernement français les projets les plus hostiles contre un gouvernement reconillé; comme si on prenoit à tâche d'établir que la paix n'est jamais faite avec la république, tandis au contraire qu'on n'a cessé de la voir constante & loyale dans son amitié, dans ses liaisons politiques, comme dans les guerres qu'elle eues à soutenir. »

(Extrait du Rédacteur.)

— La force armée, ayant à sa tête le commissaire de police de la section Lepelletier, a cerné l'avant-dernier nuit le ci-devant hôtel Richelieu, où l'on donnoit, dit-

puis environ trois mois, un bal-masqué par décade. Plusieurs personnes y ont été arrêtées & conduites au bureau central. Les citoyens munis de leurs cartes sont sortis librement.

— Le contre-amiral Blanquet, l'un des membres de la commission de l'armement des côtes de la Méditerranée, vient d'arriver de Toulon à Paris.

— On prétend qu'il existe entre la république française & le grand-seigneur, un arrangement d'après lequel il consentiroit à l'établissement des Français dans une partie de l'Égypte, à condition que nous lui céderions, par forme de compensations, quelques-unes des îles cédées devant vénitienne. Cette opinion paroît accréditée à Constantinople.

— On dit que le comte de Keller, ministre de Prusse à Vienne, a remis au baron de Thugut le traité de Bâle avec les articles secrets entre la France & la Prusse, en demandant aussi communication du traité de Campo-Formio. On ajoute que le baron de Thugut a refusé cette communication, en s'appuyant sur le profond secret que s'étoient promis à cet égard les deux parties contractantes.

— Les dédommagemens que la Prusse réclame en faveur du stathouder, seront un des objets qui éprouveront le plus de difficultés au congrès de Rastadt, parce que l'Empire ne voudroit accorder d'indemnités qu'à ceux qui ont fait des pertes en qualité de *co-états*. Il est néanmoins probable que l'influence de la Prusse l'emportera sur des difficultés de cette nature, & qu'elle sera à cet égard secondée par la France.

— Le directoire a destitué le citoyen Latupy, son commissaire près l'administration municipale de Bordeaux. Deux des cercles constitutionnels de cette ville se proposent, dit-on, d'adresser au directoire des représentations en sa faveur.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrêté du 29 germinal, an 6.

Le directoire exécutif, informé que les auteurs & éditeurs de la feuille intitulée : *Journal des Hommes-Libres de tous les pays*, ou le *Républicain Français*, prohibée par son arrêté du 22 du courant, la reproduisent sous le titre du *Perseverant* ;

Considérant que ce moyen dérisoire de se soustraire à l'effet des mesures prises par le gouvernement pour assurer la tranquillité publique, déceit, de la part des auteurs de cette feuille, une intention bien marquée de résister aux autorités constitutionnelles ;

En vertu de l'art. 35 de la loi du 19 fructidor an 5, arrête que le journal qui s'imprime à Paris, sous le titre du *Perseverant*, est prohibé, & que les scellés seront apposés sur les presses servant à l'imprimer.

Le ministre de la police générale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signé, MERLIN, président.

C O L O N I E S.

Extrait d'une lettre du citoyen Mentelle, membre de l'Institut national, au rédacteur.

Comme il est, depuis quelque tems, assez souvent parlé de la Guyanne française, relativement à quelques évènements politiques, je crois que l'on ne sera pas fâché d'en

trouver, dans votre journal, une courte, mais exacte description.

On sait en général que la portion de l'Amérique méridionale qui porte le nom de *Guyanne*, est partagée entre trois nations européennes, les Hollandais, les Français, les Portugais. Je ne veux parler ici que de la Guyanne française. Elle a au nord-ouest la rivière de Maroni qui la sépare des Hollandais, & doit s'étendre au sud du côté des Portugais jusqu'à l'Oyapoc, ou rivière de Vincent-Pinçon. Dans l'étendue actuelle, la côte peut avoir 150 lieues; l'intérieur étoit autrefois fort peuplé d'Indiens : ils se sont insensiblement enfoncés dans les terres.

Les terres de la Guyanne sont de bonne qualité. Cependant on y distingue les terres basses & les terres hautes; celles-ci sont les moins productives. Les terres basses sont très-propres à la culture du coton & de la canne à sucre. Le minéral y est assez commun, & l'on pourroit en retirer du fer. On a même trouvé dans le haut de la rivière d'Oyapoc de la poudre d'or; ce qui porte à croire que l'on y recueilleroit de ce métal si l'on donnoit quelque suite à cette espèce de travail. Les petites pierres, dites de *Sinnamary*, & les petits grenats mêlés dans le sable, font regarder comme probable que l'on y trouveroit des pierres plus précieuses. Les productions y sont très-variées. Les arbres, les arbustes, les plantes, les racines, tant indigènes que transportés, y sont en grand nombre; tels sont le sucre, le café, le cacao, le coton, le noucou, & le girofle qui y sont bien cultivés; la canelle, le poivre, la muscade & quelques autres productions de l'Inde qui y réussissent très-bien. Le café & le coton y sont de qualité supérieure : l'indigo y a été planté avec quelque succès; mais il est trop léger. On y a aussi la vanille, la salse-pareille, différentes espèces de gommes, de baumes, de résines. Les bois sont très-abondans & très-variés; ils sont propres, selon leurs qualités, pour meubles, charpente, construction navale. Les oiseaux y sont d'une beauté surprenante par la variété de leurs formes & de leurs couleurs. Il y a à-peu-près les mêmes animaux domestiques qu'en Europe : le bétail y prospère, parce qu'il y a de vastes prairies. Les reptiles, il est vrai, n'y sont pas rares, & même il y en a de venimeux. Entre les différentes sortes d'araignées, on en trouve une qui file une espèce de soie fine & solide, propre à faire des bas ou autres ouvrages de ce genre. Les poissons y sont fort abondans sur la côte & dans toutes les rivières.

Les terres, depuis l'Aronazi, sont basses & noyées d'eau jusqu'à quelques lieues dans l'intérieur. Elles sont très-propres à la culture du coton, du café & du sucre : on y a fait des dessèchemens utiles. Avec plus de moyens, on pourroit faire des établissemens considérables à Apponague. Peu au-delà, est la rivière de Cay, sans habitations. A quatre lieues environ, est la rivière de Mahuri, ayant reçu l'Orapu. Le Mahuri borne Cayenne au S. E. Une branche de cette même rivière, remontant au N., reçoit la rivière des Cascades & se jette à la mer, sous le nom de rivière de Cayenne. Ainsi, cette île n'est qu'une portion du continent, séparée par un courant d'eau douce.

Dix lieues au N. O. de la rivière de Cayenne, est celle de Courou, où périrent, en 1763, 13,000 personnes & se consommèrent sans fruit 30 millions, par la faute du gouvernement. C'est à trois lieues au large, que se trouvent les îles appelées autrefois *Isles du Diable*, & nommées actuellement *Isles du Salut*, entre lesquelles est un port capable de recevoir les plus gros vaisseaux : c'est

le seul de cette côte. A la crigne de Cronabo, il y a quelques habitations d'Européens, & dans le haut quelques sauvages. A neuf lieues au N. O., est la rivière de *Sinamary*, où des colons s'adonnent à la culture des vivres & du coton, ainsi qu'à la propagation des bestiaux. A huit heures au N. O., est la rivière d'Iracoubo, où sont quelques habitations. De là, jusqu'au Maroni, on ne trouve plus de blanc dans un espace de 14 lieues, quoiqu'il y ait la rivière de Mamau. C'est dans les hauts du Maroni, que sont les negres appellés Marons, (ou coureurs de bois) qui se sont affranchis de la servitude.

La chaleur est moins forte à la Guyanne qu'aux isles du vent; 1°. parce qu'étant plus près de la ligne, on n'a gueres le soleil zénith, c'est-à-dire perpendiculaire, qu'au tems des équinoxes, ce qui laisse à-peu-près six mois d'intervalle; au lieu qu'au Cap, par exemple, dans l'isle de Saint-Domingue, on l'a deux fois au zénith, pendant l'intervalle de moins de deux mois; parce que la chaleur elle-même est diminuée par l'influence des vents alisés; 3°. enfin, parce qu'il y a un très-grand nombre de rivières & de criques. Le thermometre y monte sur les côtes de 19 à 25. Le terme moyen est d'environ 21; mais en s'enfonçant dans les terres, on éprouve toujours deux degrés de moins.

On ne connoît dans la Guyane que deux saisons, celle des pluies, appellée l'hiver; & celle de la sécheresse, appellée l'été. La première commence en frimaire ou nivôse. Une petite sécheresse survient quelquefois en ventôse & germinal; mais les pluies recommencent en prairial, & durent quelquefois jusqu'en messidor. Ainsi, sur les douze mois, il y en a à-peu-près cinq de grandes pluies, mais qui ont entr'elles des intervalles. Il est vrai qu'elles sont si considérables qu'il en tombe annuellement environ cent pouces, ou huit pieds & demi; ce qui fait, dans certains mois, de vingt à vingt-cinq pouces. Ces pluies sont ordinairement le produit de dix à douze heures, pendant lesquelles il en tombe depuis un pouce jusqu'à quatre. Au reste, dans cette colonie, on n'éprouve aucun des ouragans qui désolent les Antilles. C'est une chose remarquable que la distance de 300 lieues qui sépare la Guyane française des Antilles, distance qui n'est même que de 150 à l'égard de la Guyane hollandaise, suffit pour apporter une différence telle dans les saisons de ces pays, que l'on a la sécheresse à la Guyane lorsque l'on a les pluies aux Antilles, & vice versa.

La Guyane française forme actuellement un département divisé en huit cantons. Cayenne en est le chef-lieu. Cette ville, qui n'est gueres qu'une espèce de bourg, est formée d'un amas de baraques entassées sans ordre, & privées de la circulation de l'air par les fortifications. Il est vrai qu'une petite partie est au dehors. Mais on peut dire généralement que ceux qui y vivent sont placés plus sainement que ceux qui sont continuellement dans la ville. Il y a un gouverneur, un intendant, un état-major. La société y est douce, et la vie agréable. Au moment de la liberté des Nègres, & même depuis, il y a eu quelques momens d'inquiétude. Mais la prudence plus que la force a tout contenu. Les Nègres y travaillent pour le compte de ceux qui les payent; et le gouvernement, qui les laisse libres du choix, leur impose la loi du travail, seul moyen

de les contenir. Il y en a eu beaucoup qui n'ont pas quitté leurs anciens maîtres. Je passe aux Indiens *Indiens*. Les Indiens de la Guyane sont divisés en plusieurs peuplades, différant entre elles par le langage, et même la plupart par les habitudes. Quelques-unes de ces peuplades avoient été amenées par les Jésuites à un état passable de civilisation.

Il n'y faudroit que de la suite, et c'est l'affaire du gouvernement par ses administrateurs; car on peut tirer un bon parti de nos relations avec les Sauvages. En général, ce sont les Galibis qui sont les plus nombreux et dont le langage est le plus connu. Mais on en compte encore trente nations différentes, entre lesquelles sont les Emarillons. Les uns et les autres ont dans chaque peuplade un chef, qui en est le capitaine. On lui donne pour successeur à sa mort celui qui paroît le plus propre à le remplacer. Au reste, tout chef qu'il est, il ne peut ni punir, ni récompenser. Ordinairement il a plusieurs femmes, à plus de terrein, et même on le seconde volontiers dans son travail. Mais il veille à la sûreté générale, et doit donner les soins qui sont en son pouvoir aux veuves et orphelins.

Quoiqu'en général les Sauvages vivent de chasse et de pêche, ils ont aussi quelques cultures en manioc, maïs, tabac et roucou, dont ils se servent pour peindre, en rouge, leur corps et leur visage. Ils ont aussi un peu de coton. Mais la plus grande partie du travail tombe sur les femmes; les hommes ne font généralement que la tâche réservée à leurs forces par la nature même du travail. Ainsi, pour la culture, ils abattent les arbres et nettoient le terrain; mais les femmes labourent, c'est-à-dire grattent la terre, sèment et recueillent. Pour la chasse, les hommes font lever le gibier, le poursuivent à la course, quelquefois à plus de dix lieues; mais quand l'animal est tué, le Sauvage revient à sa case, indique à sa femme où elle trouvera l'animal mort, et pendant qu'elle le va chercher il reste dans le carbet, presque toujours couché sur son hamac. Les femmes ont presque tout le travail domestique; mais il règne beaucoup d'union dans les familles. Les maris sont très-attachés à leurs femmes et à leurs enfans.

Ces sauvages sont d'un rouge cuivré, couleur qu'ils augmentent encore en se frottant de roucou: ils ont les cheveux très-noirs & lisses; leur taille est d'environ cinq pieds, & les femmes sont plus petites. Les deux sexes vont nus & ne portent gueres qu'un peu d'étoffe autour du corps. Les jeunes filles ne portent absolument rien. Malgré cela, la pudeur naturelle à leur sexe leur fait préférer des attitudes qu'elles se croient prescrites par la modestie. La coëffure des sauvages est précisément celle que l'on a adoptée à Paris lors de la révolution, que conservent encore quelques artistes, & qui étoit celle des anciens Romains. Il y en a cependant qui se permettent un peu de luxe & se coëffent avec des plumes. Au reste, il est très-aisé de communiquer avec eux & d'en obtenir des secours, pourvu que l'on n'y emploie pas une autorité abusive, dont le joug leur pese bientôt & les force à s'éloigner.

MENTELLE, membre de l'Institut national.

A. FRANÇOIS.